



Avignon, le 22/09/2021

## COMPTE RENDU DU CTL DU 21 SEPTEMBRE 2021

Avant d'ouvrir la séance, nous avons demandé au Directeur s'il comptait nous remettre sa réponse écrite à notre lettre ouverte du 16/06/2021 (disponible sur notre site local). En effet, ce dernier s'y était engagé lors du CTL précédent.

Promesse tenue, sa réponse a été lue et sera annexée au PV de ce CTL. Bien évidemment, nous la diffuserons à l'ensemble des agents DDFIP du Vaucluse.

Toutefois, nous ne sommes pas certains que cette réponse réjouisse grand monde...

Au menu de ce CTL, les fusions à venir des SPF, SIP et SIE du département, ainsi que le transfert du recouvrement fiscal des CFP de Sorgues, Isle sur la Sorgue et Pertuis. Rien que du bien léger en somme !

Après la lecture de notre déclaration liminaire, nous avons abordé le point n°1.

### **1/ Fusion des SPFE, SPF Avignon 2 et SPF Orange.**

Celle-ci sera officielle le 04/11/2021 avec le siège fixé à Avignon. L'antenne d'Orange sera pérenne et ne comptera pas plus d'agents sur place qu'actuellement. Cette antenne ne traitera que les actes et demandes de renseignements dématérialisés (à l'exception notable de son stock d'actes restant à publier). L'accueil, l'ensemble des actes et demandes de renseignements papiers, ainsi que les opérations comptables se feront au siège. Aucun transfert de personnel n'est prévu mais les agents des SPF d'Avignon 2 et d'Orange seront tenus à effectuer une demande de mutation en local en juin 2022 pour une affectation définitive en septembre 2022. Bien sûr, tous ces agents auront la garantie de conserver leur poste s'ils le souhaitent. Précision importante : les renforts actuellement déployés par la BNIPF ne seront plus reconduits au 15/10/2021 !

Nous avons relevé que, de manière absolument stupéfiante pour ne pas dire sidérante, le délai de publication était corrélé aux nombres d'agents, et, chose incroyable, avec plus de bras, le travail avance plus vite ! Dingue non ?

Maintenant, pour les plus doués en calcul, que va-t-il se passer après le 15 octobre, une fois les renforts disparus ? Vous avez 5 secondes pour répondre...

Nous avons également relevé la future et très prévisible complexification du pilotage entre l'antenne et le siège ; notamment dans le traitement des procédures de rejets/refus et des messages BALF, sans oublier le téléphone et l'accueil qui relèveront du siège (l'antenne d'Orange rappellera les usagers dépendants de leur ressort géographique ou fonctionnel).

Nous ne sommes pas dupes : si les grands moyens ont été déployés pour aider ces services, c'est uniquement dans le but de « réussir » la fusion. Toutefois, le stock restant à traiter nous fait craindre une fin d'année, a minima, très mouvementée.

Enfin, nous avons soulevé un problème à venir dû au principe des vases communicants. Le retard diminuant dans les SPF entraîne mécaniquement un accroissement très important des charges du SDIF (contentieux, mises à jour, anomalies BNDP, mutations de côtes et rôles supplémentaires...etc...) dans un contexte d'accroissement général des charges et des missions dans ce service. Problème qui, nous le verrons en fin de compte rendu, sera pris en compte par la Direction.

Ce point étant soumis au vote, nous avons bien évidemment voté contre ce projet qui n'a pour but que de préparer les futures suppressions de postes (entre autres réjouissances).

## **2/ Point d'information sur les fusions à venir des SIP et SIE du département.**

Première constatation : la géographie va souffrir ! Entre les dénominations changeantes des futurs services et des transferts de communes, l'usager va devoir se doter d'un GPS fiable !

Commençons par les SIE.

La Direction nous a présenté un compte rendu des travaux réalisés en amont de la création du SIE Vaucluse Sud, ou Sud Vaucluse, ou Est Vaucluse ? À moins que ce soit Sud-Sud Est avec siège à Cavaillon sur Ouvèze et antenne à Apt sur Durance, ou l'inverse, on ne sait plus très bien...

Plus important, il sera créé une seule IFU avec siège à Cavaillon et antenne pérenne à Apt. Les cadres A actuels restent sur leurs postes et les équipes continueront à travailler en fonction du tissu fiscal et de ses particularités (communes urbaines, rurales ou bien avec spécificités fiscales). Le but étant de parvenir à une montée en puissance de tous les agents sur l'ensemble des problématiques propres au SIE.

Tous les futurs SIE fusionnés garderont leurs organisations en trois pôles (gestion/comptabilité/recouvrement) sur une ou deux résidences. La répartition des dossiers se fera en mode topographique.

La volonté de la DDFIP est de ne pas transformer les futures antennes (Apt et Orange) en service mono-tâches. Par conséquent, une fois les grandes lignes tracées par les groupes de travail, ce sera au tour des ateliers de travail (encadrement+agents) de mettre en musique ces grands principes en face de la réalité du terrain.

Pour les SIP, la mécanique de réflexion est identique (groupes de travail et ateliers à venir). En revanche, si la nature « missions » a été la ligne directrice de la restructuration des SIE, c'est la nature « charges » qui a été retenue pour les SIP. Mécaniquement, cette option entraînera le déménagement fiscal de plusieurs communes entre les SIP Sud, Nord et Est Vaucluse. Là aussi, la volonté de ne pas créer des antennes (Carpentras, Cavaillon) mono-tâches a été retenue.

Nous avons eu la confirmation que l'accueil sera maintenu dans les antennes. En cas de rendez-vous physique, c'est l'usager qui pourra choisir le site. Ainsi, un usager du SIP Sud Vaucluse (enfin si ce nom est retenu...) pourra choisir entre les sites d'Avignon ou de Cavaillon pour son rendez-vous. L'organisation retenue sera de trois pôles dans les SIP Nord et Sud Vaucluse. Pour l'instant, pas de changement pour le SIP d'Apt (futur Est Vaucluse) sauf quelques broutilles comme le gain de 12 communes et de cinq agents (B et C)...

Sur ces projets, nous avons fait observer que plusieurs erreurs s'étaient glissées dans les documents de travail qui nous ont été fournis. Pas plus de précisions sur la façon dont les pondérations ont été effectuées (charges, emplois...etc...).

Ajoutons à cela que vos représentants ne disposent que d'une seule demi-journée de préparation (et encore, même dans le cas où le CTL dure plus d'une demi-journée !) et vous comprendrez aisément l'ampleur de la tâche qui nous attend pour appréhender ces transformations dans toutes leurs dimensions.

## **Point sur le transfert du recouvrement fiscal des CFP de Sorgues, Isle sur la Sorgue et Pertuis.**

Ces transferts vers les futurs SIP Sud Vaucluse et Est Vaucluse sont la dernière étape avant la transformation de nos ex trésoreries en futurs SGC. Ces transferts se feront au 01/01/2022. Le SIP

Sud Vaucluse récupérera 2 postes et le SIP Est Vaucluse 4. Nous avons fait observer que ces postes ne seront pourvus qu'au 01/09/2022 car les agents potentiellement concernés dans les CFP de transfert ont fait le choix soit de rejoindre les futurs SGC, soit de rester sur place (antenne trèèèèè provisoire de Pertuis). La solution serait de mettre en œuvre un mouvement local de mutation exceptionnel, mais, du point de vue de la Direction, cette option est dangereuse car les derniers textes sur ce sujet ouvrent alors la possibilité de muter à tous les agents du département (quelle horreur!!!)

Face à ces projets qui actent le retrait définitif des missions fiscales (et donc de l'accueil de proximité qui l'accompagne), nous avons voté contre.

Nous avons encore une fois regretté que la DGFIP n'ait pas tiré toutes les conséquences de cette crise sanitaire qui a, de facto, montré l'importance du service public en général et de nos services en particuliers. La mobilisation générale et sans faille des agents de notre administration ne semblent pas compter aux yeux des technocrates. Et en parlant de compter, les dernières déclarations du président de la Cour des Comptes n'ont rien de rassurant.

### **Questions diverses.**

Nous avons alerté la Direction sur le retour de l'(in)amicale des usagers de Vaucluse Amende qui justifie, malheureusement, la nécessité de l'emploi de vigiles en quasi-permanence. La Direction va engager des devis pour y faire face. Toutefois le mode « allégé » (1 semaine par mois) semble tenir la corde.

Comme indiqué dans le point des SPF, la Direction nous a informé que l'année 2022 serait celle du SDIF ! Elle ne nous a toutefois pas précisé, à ce stade, son plan d'action. A suivre ...

Enfin, le Directeur nous a fait un point d'information sur la circulaire encadrant le retour sous certaines conditions des agents placés en télétravail pour raisons de fragilité aggravée vis à vis de la Covid. Nous avons fait observé que des précisions étaient effectivement indispensables vu que la seule information a été de mettre en ligne cette circulaire sur le site Ulysse local sans plus de précisions...

Le Directeur a confirmé que les médecins de prévention (et eux seuls!) reverront l'ensemble du dossier médical des agents concernés afin de préciser qui peut revenir travailler en présentiel, pour combien de jours par semaine, et sous quelles conditions. Par conséquent, les collègues concernés n'ont aucune démarche à entreprendre pour l'instant.

Nous avons demandé à la Direction de faire un relevé des possibilités d'installation histoire d'anticiper sur ce retour et nous avons exprimé le souhait de voir ces situations être prises en compte de manière pérenne.

En effet, les collègues souffrant de pathologies immunodépressives ne sont pas fragilisés que face à la Covid, mais bien à toutes les pathologies infectieuses, qu'elles soient virales ou bactériennes.

Vos élus qui ont siégé à ce CTL

Benoit SAUTECOEUR

Laurent DERBES

Jean-Marc KOPP

Philippe PEYRIERE

Arnaud BEAUJARD

Christine ALESSANDRELLI